



A L'ATTENTION DES ARTISANS, COMMERÇANTS, ENTREPRENEURS ET USAGERS DES DÉCHÈTERIES

La Communauté de l'agglomération d'Annecy gère 5 déchèteries intercommunales dans le bassin annécien. Leur accès est réservé aux personnes résidant sur le territoire de compétence de la C2A.

Ces déchèteries permettent d'accueillir l'ensemble des **déchets** issus de la vie quotidienne des **ménages** en vue de leur recyclage ou valorisation (objets métalliques, cartons, emballages recyclables, déchets de tonte, déchets diffus spéciaux.....).

CAS PARTICULIERS :

1 Les déchets de démolition, de rénovation ne peuvent pas être déposés en déchèterie et doivent être évacués systématiquement par le biais de prestataires privés spécialisés.

Les produits acceptés en déchèterie sont les déchets inertes issus de petits travaux de bricolage et apportés par petites quantités par les ménages dans des contenants manipulables à la main. Ils sont du type carrelage de plan de travail (cuisine, toilettes), lavabo en faïence.....

Le plâtre et les matériaux contenant du plâtre ne peuvent pas être acceptés en déchèterie car ce ne sont pas des déchets inertes. Des solutions sont proposées par des entreprises spécialisées pour ce type de déchets.

2 les végétaux, troncs, racines, souches issus de la taille et élagage des arbres de propriété ne peuvent être déposés en déchèterie, ils doivent être évacués par le biais des prestataires spécialisés (au verso)

**COORDONNÉES ET HORAIRES DES ENTREPRISES DE RÉCUPÉRATION
SUR LE BASSIN ANNÉCIEN :**

Déchèterie des professionnels du lac

10 route de la Salle à Cran-Gevrier

Tél : 04 50 57 33 86

Lundi au jeudi 7h/12h - 13h30/17h45

Vendredi 7h/12h - 13h30/17h

Trigénium

10 route de Vovray à Annecy

Tél : 04 50 51 12 18

Lundi au jeudi 8h/12h - 14h/17h30

Vendredi 8h/12h - 14h/16h

Sita-Vignier

Parc de Calvi

450 rue de l'Artisanat à Poisy

Tél : 04 50 57 20 25

Lundi au vendredi

6h30/11h45 - 13h30/17h15

Vignier

1450 route des Aulnes à Villaz

Tél : 04 50 01 21 00

Lundi au vendredi

6h30/17h30

CAS DES DÉCHETS NON MÉNAGERS :

Les autres déchets issus d'activités économiques ne sont pas acceptés en déchèterie.

Sont considérés comme professionnels, les artisans, entreprises, auto-entrepreneurs, personnes travaillant en chèque emplois service, commerçants...

Ces professionnels doivent gérer leurs déchets auprès de prestataires privés.